

**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 26 septembre 2024**

**Date de la convocation** : vendredi 20 septembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, Mme Marie-Claire NE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE (présent du n°1 au n°21), M. Régis LAURAND, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, M. Jean-François BLANCO, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Corinne TISNERAT, M. Laurent JUBIER, M. Frédéric MAZODIER

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Monique SEMAVOINE (pouvoir à M. François BAYROU), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. André NAHON), M. Jean-Claude BOURIAT (pouvoir à Mme Marie-Claire NE), M. Raymond CHAGOT (pouvoir à Mme Karine RODRIGUEZ), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Sylvie GIBERGUES (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Régis LAURAND), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Jacques LOCATELLI (pouvoir à M. Philippe FAURE), Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX (pouvoir à M. Arnaud JACOTTIN), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Jean LACOSTE (pouvoir à M. Sébastien AYERDI du n°22 au n°49)

**Étai(en)t excusé(es) :**

M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme RIBETTE

**Secrétaire de séance** : Madame Lise ARRICASTRE

-----

## **N° 16 Fonds de concours : attribution à la commune de Billère pour travaux**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article L.5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), dans le cadre de son règlement de fonds de concours pour la période 2020-2026, soutient les projets de ses communes qui visent à atteindre des objectifs partagés à l'échelle de son territoire.

A ce titre, la commune de Billère sollicite l'octroi de fonds de concours dans le cadre des travaux ci-après :

1 – Ecole maternelle Lalanne-Végétalisation de la cour :

Le plan de financement prévisionnel de cet investissement dont le coût global s'élève à 142 555 € HT est le suivant :

Education Nationale	14 799 €
Fonds vert - axe 2	28 504 €
Agence de l'eau Adour Garonne	47 508 €
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	23 744 €
Autofinancement commune	28 000 €

Il vous est proposé d'attribuer à la commune un fonds de concours de 23 744 € dans le cadre de des travaux de végétalisation de la cour de l'école maternelle Lalanne.

2 - Ecole de la Mairie-Végétalisation de la cour :

Le plan de financement prévisionnel de cet investissement dont le coût global s'élève à 125 089 € HT est le suivant :

Etat - DETR/DSIL	24 084 €
Education Nationale (NEFLE 1)	12 800 €
Education Nationale (NEFLE 2)	8 994 €
Fonds vert - axe 2	6 336 €
Agence de l'eau Adour Garonne	8 291 €
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	31 584 €
Autofinancement commune	33 000 €

Il vous est proposé d'attribuer à la commune un fonds de concours de 31 584 € dans le cadre de des travaux de végétalisation de la cour de l'école de la Mairie.

**Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 19 septembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Décider d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 23 744 € à la commune de Billère dans le cadre des travaux de végétalisation de la cour de l'école maternelle Lalanne ;**
- 2. Décider d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 31 584 € à la commune Billère dans le cadre des travaux de végétalisation de la cour de l'école de la Mairie ;**
- 3. Autoriser M. le Président à signer les conventions financières à intervenir entre la CAPBP et la commune de Billère ;**
- 4. Décider que le financement de ce fonds de concours, sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 2024, chapitre 20108.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU